



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,  
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles  
[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)

1



Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'Ecole Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code Postal</b>	
<b>Ville</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Téléphone</b>	

## Les objectifs

Cette formation professionnelle (pratique non conventionnelle en santé) s'articule en plusieurs modules qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Une introduction à la connaissance de la médecine humorale qui inspire la pensée de Hildegarde
- ✓ Une présentation approfondie de la santé naturelle selon Hildegarde

2

### Les autres professionnels peuvent également y participer.

L'objectif du programme est d'acquérir les bases de connaissances de cette médecine naturelle orientée sur la mise en pratique des conseils de Hildegarde par des études de cas, des ateliers, des recettes de cuisine et la préparation de complexes de plantes.

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

## Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation : du 02 mars au 12 novembre 2026
  - en présentiel  
ou
  - en distanciel
- Durée de la formation, nombre de jours, horaires de la formation :  
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 98h de formation sur 14 jours.
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 35 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

## Outils pédagogiques

En fonction de votre formation (et de votre choix, par exemple entre présentiel et distanciel), l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Si vous êtes inscrit.e en présentiel, le support de cours (en format papier) vous sera remis au début de la session. Si vous êtes inscrit.e en distanciel, le support de cours (en format papier) vous sera envoyé à votre domicile.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantelecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « présentiel en direct », les replays des sessions en direct (sauf les cas pratiques de novembre).

## Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprecier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

3

## Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

## Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr), ou sur le 06 45 33 75 04.

## Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **François Frieh**, Naturopathe, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Praticien en Iridologie, naturopathe hildegardien
- **Elisabeth BUSSER** (intervenant permanent) Docteur en pharmacie, intervenante en faculté de Pharmacie, praticienne et enseignante en naturopathie, phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach.
- **Christian BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie, praticien et enseignant dans la plupart des cours, fondateur de l'Ecole Plantasanté.
- **Autres intervenants** : praticiens en santé naturelle hildegardienne

4

## L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC). Cofondateur de Plantamedsyn, organisme de recherche sur les manuscrits médicaux médiévaux- incluant Hildegarde de Bingen- travaillant en partenariat avec 15 universités.

## Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **Ecole Plantasanté, 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.



## Progression pédagogique de la formation

### PARTIE A

Savoir utiliser et conseiller les plantes et leurs complexes de Hildegarde de Bingen. Chaque partie de ce programme relative aux troubles qui affectent la santé comporte la mention du type de nutrition recommandée par Hildegarde et illustrée par des recettes de cuisine, ainsi que la mise en pratique de ses complexes et leur préparation.

<b>Session 1</b>	<b>Lu 2 et Ma 3 mars 2026</b>	<b>Généralités :</b> La vie et les œuvres de Ste Hildegarde de Bingen La cosmologie et la vie spirituelle : les principes de psychothérapie selon Hildegarde Les piliers de la santé et les bases de la diététique <b>Les techniques thérapeutiques spécifiques : le jeûne, les ventouses, les pierres.</b>
	<b>Me 4 et Je 5 mars 2026</b>	<b>L'alimentation :</b> Présentation des aliments : les fruits et légumes, les plantes, les épices, les boissons. Les aliments conseillés ou déconseillés selon que l'on est bien portant ou non Comment préparer un repas équilibré et présentation de recettes de cuisine : Ateliers sur la préparation de boissons. La Prévention et les conseils en cas de dysfonctionnements
<b>PARTIE B</b>		
Introduction à la médecine humorale pour comprendre l'approche en santé de Hildegarde de Bingen.		
<b>Session 2</b>	<b>Lu 11 mai 2026</b>	Comprendre les bases de la médecine humorale chez Hildegarde de Bingen : Les Qualités, les Eléments et leurs articulations, les Humeurs et les Tempéraments. Pratique : test sur le tempérament individuel Comment identifier le tempérament dominant d'une personne
	<b>Ma 12 mai 2026</b>	Comprendre le Métabolisme et la formation des Humeurs : Les différentes « coctions », les organes cardinaux et leurs fonctions, les associations d'organes. Les principaux mécanismes et dynamiques des maladies. Approche pratique par les Sens et par les Plantes.
	<b>Me 13 et Je 14 mai 2026</b>	<b>L'appareil cardiovasculaire et ses dysfonctionnements</b> Les sources de Hildegarde, complexes, étude de cas et recettes <b>L'appareil urinaire, la vie de la femme et leurs dysfonctionnements</b> Les sources de Hildegarde, complexes, étude de cas et recettes <b>L'appareil locomoteur et ses dysfonctionnements</b> Les sources de Hildegarde, complexes, étude de cas et recettes
<b>Session 3</b>	<b>Sa 19 et Di 20 septembre 2026</b>	<b>La prévention et le traitement des troubles digestifs</b> Les troubles du transit ; Les inconforts gastriques et intestinaux Les dysfonctionnements hépatiques et biliaires Les surcharges pondérales Les sources de Hildegarde, les complexes et diététique spécifiques et pratique des complexes, recettes : étude de cas et atelier



	<b>Lu 21 et Ma 22 septembre 2026</b>	<b>La Prévention et le les conseils dans les dysfonctionnements suivants :</b> Les troubles cutanés et leurs complexes Les troubles de la respiration et leurs complexes Les troubles nerveux et leurs complexes <b>Le vieillissement</b> : dysfonctionnements portant sur le cholestérol, les triglycérides, la santé des os, des vaisseaux sanguins Les sources de Hildegarde, les complexes et diététique spécifiques et pratique des complexes, recettes : étude de cas et atelier
<b>Session 4</b>	<b>Me 11 et Je 12 novembre 2026</b>	<b>La pratique des conseils en naturopathie et/ou en herbalisme hildegardien en ateliers et mises en situation professionnelle</b>

#### **Compléments pour les passionnés et pour aller plus loin après la formation :**

Des post-formations sont en projet pour 2027 :

- Approfondir différents aspects sur la médecine médiévale, l'approche humorale.
- Développer les conseils dans différents dysfonctionnements.
- Organiser une rencontre avec des médecins ou praticiens expérimentés en France ou dans les pays limitrophes.

Les formations d'anatomie/physiologie, de naturopathie ou d'herbalisme (phyto-aromathérapie) sont également des compléments précieux pour ceux qui n'ont pas effectué ces formations.

Les lieux emblématiques de la vie d'Hildegarde, situés à 200 km de notre centre sont visitables en option (organisée en 2026 ou 2027). Nos partenaires allemands sont prêts à nous guider.

Pour rester dans cette énergie, il est possible de loger au Monastère des Bénédictines de Rosheim à 100 m du centre (à condition de s'y prendre à temps). Il y a également de nombreuses autres possibilités de se loger dans les environs.

Si le chemin de vie d'Hildegarde et surtout de son œuvre vous intéresse, contactez-nous.

## Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Des cas concrets sur les aspects pratiques pour vous entraîner aux conseils Hildegardiens et sous forme d'ateliers concrets
- Des mises en situation durant la formation
- Des QCM au long de la formation pour vous permettre de valider vos acquis

7

## Procédure de validation du Certificat

L'évaluation de la formation se déroule selon les modalités suivantes :

**Pendant la formation :** des QCM vous permettront de valider vos acquis (contrôle continu)

**En fin de cursus :** 1 mise en situation professionnelle et un compte rendu de pratique à remettre au plus tard 12 mois après la fin de la formation.

Votre certificat sera validé si vous avez obtenu une note minimale de 12/20 à l'ensemble des 3 catégories de travaux : QCM en contrôle continu, QCM final, oral, et suite à la remise de votre compte rendu validé.

## Appréciation des résultats : Certificat

La participation à cette formation permet l'obtention du certificat de réalisation correspondant (attestation de suivi de formation)

Le certificat de réussite à la formation de **Praticien selon Hildegarde de Bingen** pourra vous être remis sur demande après validation de la formation.

Les naturopathes et herbalistes (phyto-aromathérapie) certifiés pourront obtenir un nouveau **Certificat de Naturopathe hildegardien** et/ou d'**Herbaliste hildegardien** après avoir passé les évaluations de la formation selon les modalités de la procédure de validation citée précédemment.

## Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.



## Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours, à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation.

La demande devra être faite par email sur l'adresse email : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr), ou par courrier au 2A rue du maréchal Koenig 67210 Obernai.

### **Conditions applicables en cas de résiliation du fait de l'Étudiant.e :**

- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande l'Étudiant.e sera redevable de 25 % du prix de la formation.
- Si la formation a déjà débuté l'Étudiant.e sera redevable de 50 % du montant des factures restant à émettre au moment de la demande.

Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

Toute demande de report de formation faite par l'Étudiant.e pourra être étudiée. Les mêmes règles que les désistements s'appliqueront à cette dernière. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire, d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement), tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

### **En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté :**

- Si la formation n'a pas encore débuté, le remboursement de l'intégralité des prestations payées et non réalisées sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, il vous sera proposé le remboursement des sommes avancées seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si la formation est reportée à une date ultérieure après votre inscription, un remboursement de l'intégralité des prestations payées sera possible, ou l'école conservera cette somme pour vous permettre de participer à une session ultérieure au programme identique ou valable pour toute autre formation.

## Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

## Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 330 €.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « Inscription individuelle » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **1950.00 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **330 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « Convention de Formation Professionnelle » :

Le tarif conventionnel est de 3000.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr). Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr) en exposant votre situation.



## Engagement par Virement à effectuer à l'École Plantasanté

**À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :**  
Formation Praticien selon Hildegarde de Bingen 2026 financée par :

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

**1950,00 € net de taxes** au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **HDB-INT** » suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)  
19 RUE DU MARCHE  
67210 OBERNAI  
RIB : 30004 01387 00010091956 70  
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670  
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

**1950,00 € net de taxes**

Soit 98 heures de formation sur 14 jours.

# École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,  
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)

11

## **Devis de la formation Praticien selon Hildegarde de Bingen 2026**

**Du 02 mars au 12 novembre 2026** de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 98 heures de formation sur 14 jours.

Tarif : 1950.00 € net de taxe

## Échéancier de paiement

**Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 330€ d'arrhes.**

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

DATES	REGLEMENTS
Arrhes lors de l'inscription :	330.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
Mars 2026	180.00 €
Avril 2026	180.00 €
Mai 2026	180.00 €
Juin 2026	180.00 €
Juillet 2026	180.00 €
Août 2026	180.00 €
Septembre 2026	180.00 €
Octobre 2026	180.00 €
Novembre 2026	180.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1950.00 €</b>

12

**NB :** Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de régler par chèque, ou en espèces, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

**Pour valider votre inscription, vous devez :**

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**

ECOLE PLANTASANTE  
2A rue du Maréchal Koenig  
67210 OBERNAI

*Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.*

13

- **Cocher la case suivante :**

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite : « ***Lu et approuvé ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur*** », dater, signer.

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou  
Elisabeth BUSSER  
Gérants de l'École Plantasanté

**Je joindrai après le délai de rétractation :**

- 1 chèque de 330 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement, en espèces, ou par chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).